

CHARTRE DU RESEAU COOPBN

Avril 2018

Préambule

Les bureaux de normalisation sectoriels dits « petits et moyens » ont souhaité formaliser par la présente Charte ce qui fonde leur coopération connue sous la dénomination de « CoopBN ».

Acteurs reconnus du système français de normalisation, les adhérents à la Charte partagent des valeurs qu'ils s'engagent à promouvoir ainsi que des objectifs qu'ils souhaitent poursuivre ensemble, sur une base volontaire et dans le cadre d'une organisation souple, ouverte et dynamique.

1. Qui sommes-nous ?

CoopBN est un réseau de coopération et d'échange ouvert aux bureaux de normalisation sectoriels, au sens du décret 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, dont la contribution à l'activité de normalisation nationale n'excède pas en moyenne le vingtième de cette activité¹.

CoopBN a vocation à réunir l'ensemble des bureaux de normalisation qui répondent à ce critère.

2. Nos valeurs

Diversité

Nous couvrons une très large part de l'activité économique nationale et nous présentons une grande diversité de modes de gouvernance dans des cadres juridiques et des structures spécifiques².

Cette diversité de situations résulte des spécificités et de la volonté des secteurs couverts par les bureaux de normalisation. La recherche du meilleur environnement de travail, au plus près des

¹ Contribution à la production totale (mesurée en nombre de pages) du système français de normalisation au cours des dix dernières années, telle qu'évaluée annuellement par l'Afnor pour déterminer la rémunération des bureaux de normalisation sectoriels.

² Structures telles que : Associations indépendantes « loi 1901 », organismes intégrés à un service technique de l'Etat, structures hébergées par un centre technique industriel (CTI), un comité professionnel de développement économique (CPDE), un syndicat professionnel, une association professionnelle, un organisme privé de soutien technique à une filière.

parties prenantes, permet de s'adapter aux évolutions des secteurs, gage d'efficacité et de saine émulation par le partage des bonnes pratiques.

Conformité

Référentiel pour nos activités, la norme NF X 50-088 est un véritable bien commun. Nous démontrons chaque jour notre attachement aux principes qu'elle énonce : indépendance, impartialité, transparence, ouverture et concertation, consensus, pertinence, cohérence et efficacité, et enfin travail en réseau.

Bénéficiaires d'agrément ministériels qui font l'objet de vérifications périodiques (entretiens, audits), et d'une convention de délégation d'AFNOR Normalisation qui vient compléter le cadre réglementaire dans lequel nous opérons, nous savons que notre capacité à agir conformément à ces principes est la condition de notre existence même.

Partage

Intervenant dans des secteurs et des contextes variés, nous détenons collectivement des connaissances et des compétences d'une grande richesse. Le partage dans un esprit ouvert de cette expertise nous renforce mutuellement. Il est pour nous une source permanente d'inspiration et de progrès.

3. Nos spécificités

Profondément inscrits dans notre environnement sectoriel, nous veillons, chacun pour le secteur qui le concerne :

- à être en phase avec la culture technico-économique du secteur ;
- à identifier finement des compétences mobilisables et les experts potentiellement disponibles ;
- à mettre en œuvre des chaînes d'information courtes avec le secteur, les ingénieurs en normalisation ayant un accès privilégié aux acteurs et aux contributeurs ;
- à comprendre aussi complètement que possible les enjeux et les attentes des catégories d'intérêts ;
- à ajuster avec réactivité l'effort de normalisation aux besoins et aux capacités du secteur ;

- à assurer pour le secteur un rôle de « référent » pour toutes les questions relatives à la normalisation ;
- à contribuer, par des conseils et une participation active dans les instances pertinentes, à l'élaboration de la stratégie de normalisation du secteur.

4. Nos objectifs

Nous collaborons activement au sein de CoopBN afin :

- de faciliter la réalisation des activités d'intérêt général que les pouvoirs publics confient aux bureaux de normalisation sectoriels, notamment les activités de normalisation et de promotion de la normalisation ;
- d'élaborer des propositions communes relatives à la normalisation;
- de consolider et promouvoir le modèle sectoriel de la normalisation ;
- de contribuer à la défense des intérêts moraux et matériels des adhérents à la présente Charte.

Les bureaux de normalisation adhérents à la présente Charte partagent en outre une volonté constante d'amélioration de leur organisation propre et du système français de normalisation, qui a notamment donné lieu à la proposition d'un ensemble d'objectifs présentés dans un document intitulé *Les bureaux de normalisation sectoriels « petits et moyens » : une réponse pertinente aux défis d'aujourd'hui et de demain* (mai 2014)³.

5. Nos engagements

Souscrivant pleinement aux valeurs et aux objectifs de la présente Charte :

- nous partageons au sein de CoopBN les informations et les expériences susceptibles de contribuer à l'atteinte de ces objectifs ;
- nous prenons part, dans la mesure de nos moyens, aux actions convenues dans le cadre de CoopBN ;

³ Dans le contexte de la préparation par la Délégue interministérielle aux normes du rapport « Politique nationale de normalisation et stratégie pour la compétitivité de notre économie » rendu public en février 2015. Les propositions de CoopBN ont été complétées en juin 2015 par une contribution aux actions identifiées dans ce rapport, en vue d'élaborer au niveau national le premier « plan triennal de normalisation ».

- nous soutenons CoopBN en tant que structure représentative coopérative des bureaux de normalisation « petits et moyens » et nous contribuons à sa reconnaissance par les instances et les acteurs du système français de normalisation.

6. Nos moyens

Des forums sur internet et des listes de diffusion, réunis sous le domaine « *coopbn.fr* », ainsi que des groupes de travail *ad-hoc* nous permettent de coopérer et d'échanger de manière souple et efficace.

Par ailleurs, nous nous réunissons en tant que de besoin en séances plénières pour :

- préparer les positions de CoopBN à porter dans les instances du système français de normalisation ou auprès des parties prenantes ;
- définir, suivre et réaliser toutes les actions contribuant à l'atteinte des objectifs de la présente Charte;
- désigner nos représentants qui s'engagent à défendre les positions de CoopBN dans les instances du SFN. Ces instances sont notamment le comité de coordination et de pilotage de la normalisation (CCPN).

Les réunions sont accueillies par les bureaux de normalisation adhérents.

7. Adhésion à la Charte

Les bureaux de normalisation signataires de la présente Charte s'engagent à en respecter le contenu et les principes. L'adhésion à la Charte n'est pas limitée dans le temps. Il n'est demandé aucune contribution financière aux adhérents.

Un bureau de normalisation qui ne souhaite plus adhérer à la Charte en informe CoopBN par écrit. Son retrait prend effet immédiatement.

La liste des signataires de la Charte, ci-annexée, est tenue à jour.

Annexe : Adhérents à la Charte

Bureau de normalisation		Représenté par	Signature
BNA - Bureau de Normalisation de l'Automobile		Valérie MAUPIN	
BNAAH - Bureau de Normalisation des Activités Aquatiques et Hyperbares		Eric ALBIER	
BNBA - Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement	 BUREAU DE NORMALISATION BOIS ET AMEUBLEMENT	Frédéric HENRY	
BNC - Bureau de Normalisation de la Céramique		Eric POULAIN	
BNCM - Bureau de Normalisation de la Construction Métallique	 Bureau de Normalisation de la Construction Métallique Par délégation d'AFNOR	Valérie LEMAIRE	
BNEN - Bureau de Normalisation d'Equipements Nucléaires	 Bureau de Normalisation d'Equipements Nucléaires par délégation d'AFNOR	Guy-Philippe OSWALD	
BNF - Bureau de Normalisation Ferroviaire		Gilles CHOPARD-GUILLAUMOT	
BN FERTI - Bureau de Normalisation Fertilisation	 Bureau de Normalisation Fertilisation Par délégation d'AFNOR	Florence CATRYCKE	
BNG - Bureau de Normalisation du Gaz	 Bureau de normalisation du gaz par délégation d'AFNOR	Benoît CHARLOT	
BNHBJO - Bureau de Normalisation de l'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie		Edwige SOTON	
BNiB - Bureau de Normalisation de l'Industrie du Béton	 BUREAU DE NORMALISATION DE L'INDUSTRIE DU BETON	Emmanuel WAGNER	

<i>Bureau de normalisation</i>		<i>Représenté par</i>	<i>Signature</i>
BNIF - Bureau de Normalisation des Industries de la Fonderie		Maria PELE	
BNITH - Bureau de Normalisation des Industries Textiles et de l'Habillement		Laurent HOUILLON	
BNLH - Bureau de Normalisation des Liants Hydraulique		Laurent IZORET	
BN Pétrole - Bureau de Normalisation du Pétrole		Jean-François BALAY	
BNPP - Bureau de Normalisation des Plastiques et de la Plasturgie		Yan ARCHAMBEAU	
BNTEC - Bureau de Normalisation des Techniques et des Equipements de la Construction du Bâtiment		Franck COTTON	
BNTRA - Bureau de Normalisation des Transports, des Routes et de leurs Aménagements		Alain GHISOLI	
CFONB - Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires		Yannick CHAGNON	